



## L'EAU : NOTRE BIEN COMMUN

Avec l'étude du bassin versant de l'Arques, le SIRCA ouvre le débat : comment mieux nous protéger des ruissellements et des inondations ?

Depuis plus de dix ans, le syndicat agit pour faciliter les écoulements, restructurer la rivière. En s'intéressant à l'ensemble des périmètres du bassin, le SIRCA entend répondre à une préoccupation essentielle : piéger l'eau là où elle tombe et limiter son ruissellement vers l'aval.

Le document soumis à notre réflexion analyse l'existant, propose les aménagements à réaliser, hiérarchise les actions à mener. C'est

une véritable feuille de route qui est délivrée à tous les acteurs du domaine de l'eau : maires, agriculteurs, aménageurs et, plus largement, l'ensemble des 23 000 habitants de notre bassin. En effet, aujourd'hui chacun se sent concerné par cet élément indispensable à la vie : l'eau.

Menacée par les excès de la marchandisation, l'eau doit faire l'objet de toutes nos attentions. Aussi nous devons non seulement agir au quotidien mais élargir le champ de notre réflexion. Protéger la ressource, optimiser les actions nécessaires aux captages, à la distribution et au traitement de l'eau, constitueront sans doute nos missions de demain.

Le SIRCA est prêt à s'engager dans cette voie. La présentation de l'étude à laquelle nous vous convions a aussi été l'occasion d'échanger, de débattre de cette vision globale de la gestion de l'eau.

**Guy SÉNÉCAL,**  
Président du SIRCA.

### SIRCA : Syndicat Intercommunal de Revalorisation du Cours de l'Arques

Constitué le 5 octobre 1995 suite aux inondations de cette même année, le SIRCA a alors pour objet la réalisation de travaux de reprofilage et de curage de l'Arques. En 1999, le syndicat adopte un programme pluriannuel de restauration et d'entretien de l'Arques, crée un poste de technicien de rivière et se dote d'une brigade composée de deux agents.

En 2002, le SIRCA, jusqu'ici syndicat de rivière, devient syndicat de bassin versant. Il gère dès lors la lutte contre les inondations et le ruissellement sur une superficie de 20 Km<sup>2</sup>, un territoire regroupant près de 23000 habitants.

Le SIRCA, présidé par Guy Sénécal, Maire d'Arques-la-Bataille, regroupe aujourd'hui cinq communes : Arques-la-Bataille, Dieppe, Martin-Eglise, Rouxmesnil-Bouteilles, Saint-Aubin-sur-Scie.

### A vos agendas !

Une présentation publique de l'étude d'aménagement de bassin versant de l'Arques (voir au dos) s'est tenue le vendredi 13 octobre à 18h en mairie d'Arques-la-Bataille. Cette réunion était la première étape menée afin de faire connaître les enjeux et résultats de cette étude. Par la suite,

une exposition itinérante circule actuellement dans les mairies des 5 communes adhérentes et à la Communauté d'Agglomération :  
Du 30/10 au 03/11 :  
**Rouxmesnil-Bouteilles** (ancienne mairie, rue de la Croix de Pierre)

Du 06/11 au 10/11 :  
**Martin-Eglise**  
Du 13/11 au 17/11 :  
**Dieppe-Maritime**  
Du 20/11 au 24/11 :  
**Saint-Aubin-sur-Scie**  
Du 27/11 au 01/12 :  
**Arques-la-Bataille**  
**Dieppe : à préciser**



## Une étude nécessaire pour des solutions efficaces

Localement, les événements pluvieux ont été, à plusieurs reprises, à l'origine de bien des maux ; les intempéries nous mènent la vie dure ! Souvenez-vous des pluies multiples de décembre 1999. Un autre exemple : les orages. Celui du 5 juin 2002 a causé des inondations à Arques-la-Bataille et Rouxmesnil-Bouteilles, celui du 27 juin 2005 a provoqué des dysfonctionnements sur la RD154 à Rouxmesnil-Bouteilles et Martin-Eglise, etc.

Contre le fatalisme, le SIRCA a missionné la SEEN (Société d'Etudes et d'Environnement de Normandie), pour la réalisation d'une étude d'aménagement du bassin versant de l'Arques. Sous l'assistance à maîtrise d'ouvrage technique du Syndicat intercommunal du bassin de l'Eaulne, et avec le concours financier du Département de Seine-Maritime et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, cette étude s'intéresse tout particulièrement aux écoulements de 5 sous-bassins, 5 secteurs problématiques : Calmont (commune d'Arques-la-Bataille), Machonville (communes d'Arques-la-Bataille, Rouxmesnil-Bouteilles et Saint-Aubin-sur-Scie), Rouxmesnil (communes de Rouxmesnil-Bouteilles et Saint-Aubin-sur-Scie), Bouteilles (communes de Rouxmesnil-



Bouteilles et Dieppe), et enfin, Thibermont (commune de Martin-Eglise).

### L'étude avait pour objet :

1. l'identification des problèmes de ruissellement, causes des inondations locales, d'accumulations de matériaux et de dégâts ;
2. la proposition de solutions favorisant le recours aux techniques d'hydraulique douce et incluant des recommandations pour les pratiques agricoles ;
3. l'établissement d'un programme pluriannuel d'actions, hiérarchisant les ouvrages suivant leur priorité et leurs impacts sur le milieu naturel du bassin versant.

**Le schéma d'aménagement, c'est 27 solutions préconisées. Pour en savoir plus, visitez prochainement l'exposition.**

## Nettoyage du canal de Dieppe

Le SIRCA lance prochainement une opération s'inscrivant dans le cadre du programme pluriannuel de revalorisation du cours de l'Arques : l'enlèvement des déchets et remblais dans le canal de Dieppe. On y trouve de tout : des gros blocs de béton et même des caddies ! Les travaux

consisteront à enlever la totalité des déchets (volume estimé à 900m<sup>3</sup>), sans modifier le profil des berges, hormis au niveau du feu du Cours Bourbon afin d'offrir une meilleure visibilité du canal depuis la route. Le coût du chantier est évalué à 13000 euros TTC. L'Agence de l'Eau et le Département apporteront un financement à hauteur de 40% chacun.



## Contre les nuisibles À votre service !

Le rat musqué et le ragondin provoquent d'importants dégâts le long de l'Arques, compromettant par endroits la stabilité des berges et



mettant en péril les ouvrages de protection réalisés par le SIRCA. Comme si cela ne suffisait pas, ces espèces nuisibles se développent rapidement (3 ou 4 portées par an, de 7 à 8 petits). En réponse à ce problème, le SIRCA lance une campagne de piégeage : il mettra à la disposition des propriétaires riverains du fleuve et/ou des piégeurs agréés une nasse (voir modalités auprès du technicien) et versera une prime pour chaque animal capturé. La queue faisant témoin de capture, celle d'un rat musqué rapportera 1 euro, et celle d'un ragondin 2 euros. Bonne chasse !

Composée de deux agents d'entretien de cours d'eau, Tony Duplessis et Vincent Fécamp, et d'un technicien de rivière, Julien Edde, la brigade du SIRCA intervient essentiellement sur l'Arques, sur le territoire formé par les cinq communes adhérentes. Néanmoins, elle étend son domaine d'action en mettant ses compétences au profit de communes et d'autres syndicats de rivières et de bassins versants, aussi bien pour du nettoyage forestier que pour la



confection d'ouvrages en génie végétal. Pour toute information, contactez le SIRCA au 02 35 40 49 49 ou 06 11 78 12 63.